

#### Type d'assurance-vie

Assurance-vie dont le rendement est lié aux fonds de placement (classe 23).

#### Garanties

##### Indemnité en cas de décès:

La Private Client Portfolio vous procure une indemnité standard en cas de décès de 101% de la valeur d'encaissement de la police payable au décès de la tête assurée. La police peut être souscrite sur une ou plusieurs têtes.

Il vous est également loisible d'augmenter de manière significative le montant de la couverture vie de votre police. La Couverture Vie Optionnelle vous permet de couvrir jusqu'à 400% du montant d'investissement initial ou de la valeur de votre fonds.

Elle n'est disponible qu'avec un maximum de deux têtes assurées et pour autant que votre investissement initial (ou valeur du fonds) s'élève au moins à €105.000.

##### Indemnité de survie:

Des encaissements partiels ou totaux de la police d'assurance sont possibles à tout moment de la vie d'une police d'assurance (un encaissement total aboutit à la clôture anticipée de la police d'assurance).

La valeur d'encaissement payable est basée sur l'évaluation du fonds après réalisation de tous les actifs du fonds. La valeur d'encaissement est due suivant réception par la Compagnie d'un formulaire «Demande d'Encaissement Total ou Partiel» valable, de l'Annexe et de tous les Avenants (encaissements totaux uniquement) ainsi que du titre de propriété, déduction faite des éventuels Frais d'encaissement anticipé.

Les Frais d'encaissement anticipé dépendront de l'option d'imputation des Private Client Portfolio. Ces frais sont exposés dans la section «Frais» ci-après.

#### Public cible

La Private Client Portfolio d'Irish Life International est destinée aux investisseurs qui n'entendent pas se limiter aux fonds internes offerts par les produits d'assurance-vie classiques. Elle s'adresse aux investisseurs qui préfèrent constituer leur propre portefeuille avec le savoir-faire de leur conseiller en placement. Ce produit a été spécifiquement conçu pour de tels investisseurs car elle permet le contrôle et la flexibilité de l'investissement et est détenue dans une police d'assurance-vie fiscalement avantageuse.

#### Fonds

La Private Client Portfolio est une police d'assurance vie entière à capital variable offrant un moyen direct et efficace de regrouper un large éventail de placements dans une seule police. Elle est conçue pour offrir la souplesse et la diversité requises pour vous permettre, à vous et à votre conseiller professionnel, de développer un portefeuille répondant à vos besoins financiers spécifiques sans limiter votre choix d'actifs. Irish Life International gère votre fond au sein de la police d'assurance conformément à vos objectifs de placement tels que vous les avez définis avec votre conseiller professionnel.

Les Private Client Portfolio vous permettent, vous et votre conseiller professionnel, de sélectionner à discrétion les actifs dans lesquels vous souhaitez investir. Vous pouvez choisir parmi tous les placements qu'Irish Life International considère suffisamment liquides et immédiatement susceptibles d'évaluation. En termes généraux, tout investissement coté dans des bourses de valeurs mobilières reconnues tel que des actions, parts et obligations.

Veillez noter qu'Irish Life International se réserve le droit de refuser un placement dans un actif particulier en vue de son inclusion dans une police.

Pour de plus amples informations sur les fonds internes propres à Irish Life International, veuillez consulter la fiche jointe intitulée «Fonds Internes Propres à Irish Life International».

Certains risques doivent être pris en compte au moment de choisir les actifs que vous souhaitez inclure dans votre portefeuille de placement:

##### Risques de change

Vous devez tenir compte de la monnaie dans laquelle les actifs du fonds sont libellés ou référencés. Ceci influencera le profil de risque dans la mesure où il s'applique à vous. Si la position monétaire principale est dans une monnaie différente de celle dans laquelle vous souhaitez recevoir vos revenus, il y a un risque supplémentaire inhérent aux fluctuations des taux de change.

	<p><b>Risques de placement</b>  Irish Life International does not give investment advice. It is solely the responsibility of the Irish Life International ne prodigue pas de conseils en placement. Il incombe au seul Titulaire de la Police (ou à son Conseiller en placement, s'il en a désigné un) de sélectionner les actifs du fonds. Irish Life International décline toute responsabilité quant aux résultats de placement des fonds et ne fait aucune déclaration concernant l'adéquation des actifs sélectionnés.</p> <p><b>Fonds immobiliers</b>  La position principale concerne des avoirs immobiliers dont la liquidité ne peut être garantie. Par conséquent, il est possible que vous ne puissiez pas réaliser votre investissement sur demande car Irish Life International peut être obligée de postposer des encaissements ou des sorties du fonds ou de refuser un rachat durant des périodes où les actifs sous-jacents ne sont pas commercialisables immédiatement.</p>
<p><b>Rendement</b></p>	<p>La police sera liée à un fonds établi au moment de l'entrée en vigueur de la police. Le Fonds est divisé en Unités d'égale valeur.</p> <p>Les Unités de chaque Fonds seront évaluées chaque Jour d'évaluation. Le Prix des Unités se calcule en divisant l'évaluation du Fonds par le nombre d'Unités attribuées au Fonds à ce moment. La valeur de la police est déterminée en fonction de la valeur des unités du fonds auquel est liée la police. La valeur des unités du fonds dépend de la performance des actifs sous-jacents du fonds. Il existe par ailleurs un risque inhérent aux taux de change lors de la reconversion de ces actifs dans la devise de la police.</p> <p>Il n'y a aucune garantie de placement liée à ce produit. Il n'y a en particulier aucune garantie de retour de capital. Le contrat induit par conséquent des risques financiers pour le titulaire de la police en raison du changement de la valeur des unités du fonds.</p>
<p><b>Rendements du passé</b></p>	<p>La Private Client Portfolio est une police d'assurance vie entière à capital variable où Irish Life International Ltd crée un fonds unique pour chaque police conçue pour détenir une importante sélection d'actifs dans une structure unique.</p> <p>Le titulaire de la police est seul responsable du choix des actifs à détenir par le fonds concerné et des résultats des actifs sous-jacents. Etant donné que le fonds est constitué à la date d'établissement de la police, il n'est pas possible de fournir l'historique des résultats du fonds. La gamme des fonds internes propres à Irish Life International est également accessible par le biais de la Private Client Portfolio.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les rendements antérieurs de la gamme des fonds internes propres à Irish Life International, veuillez consulter la fiche jointe intitulée «Fonds Internes Propres à Irish Life International».</p> <p>Les rendements indiqués sur la fiche jointe ne tiennent compte que des frais prélevés sur chaque fonds par les gestionnaires de fonds. Ces frais se reflètent dans les prix des fonds qui ont été utilisés pour calculer les rendements antérieurs. Le calcul des rendements antérieurs ne tient pas compte des autres frais liés au contrat (détaillés ci-après).</p> <p>Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie pour l'avenir.</p>
<p><b>Frais</b></p> <p><i>Frais d'entrée</i></p> <p><i>Frais de gestion appliqués directement au contrat</i></p>	<p>Il n'y a aucun frais d'entrée.</p> <p>Les frais seront calculés et appliqués à la Police sur une base trimestrielle calendaire. Il incombe au Titulaire de la Police, ou à son Conseiller en placement, de veiller à ce qu'il y ait des liquidités suffisantes dans le Fonds pour payer les frais à leur échéance. Le titulaire de la police, ou son conseiller en placement, peut décider d'affecter une petite somme du fonds (environ 5%) à un fond interne d'Irish Life International pour couvrir les frais en cours.</p> <p>Irish Life International ne prodigue pas de conseils en placement. Il incombe au seul Titulaire de la Police (ou à son Conseiller en placement, s'il en a désigné un) de sélectionner les actifs du fonds.</p>

### Pocket Private Client Portfolio (Pour les primes allant de €50.000 à €174.999)

Le paiement suivant d'une prime Irish Life International déduira ses charges à un taux, qui, initialement, n'excédera pas 2,50% de la valeur de votre Portefeuille. (Frais de gestion annuels + Frais d'administration\* + Frais de gestion)

\* Ces frais comprennent les coûts d'administration d'un actif. Pour deux actifs, voire plus, ces charges peuvent s'accroître selon le nombre d'actifs de votre Portefeuille.

### Private Client Portfolio (Pour les primes supérieures ou égales à €175.000)

Le paiement suivant d'une prime Irish Life International déduira ses charges à un taux, qui, initialement, n'excédera pas 2,50% de la valeur de votre Portefeuille. (Frais de gestion annuels + Frais d'administration + Frais de gestion)

Détaillés ci-après:

#### Option de frais de gestion annuels sur 8 ans

##### Pocket Private Client Portfolio (Pour les primes allant de €50.000 à €174.999)

- Pendant les 8 premières années suivant le placement de la prime, les frais annuels de gestion seront basés sur 1,25% de la valeur du fonds auquel est liée cette prime, ou sur la Prime si elle est plus élevée. Par la suite, les frais annuels de gestion seront diminués à 0,5% par an de la valeur du fonds.

#### Option de frais de gestion annuels sur 8 ans

##### Private Client Portfolio (Pour les primes supérieures ou égales à €175.000)

- Pendant les 8 premières années suivant le placement de la prime, les frais annuels de gestion seront basés sur 1,20% de la valeur du fonds auquel est liée cette prime, ou sur la Prime si elle est plus élevée. Par la suite, les frais annuels de gestion seront diminués à 0,5% par an de la valeur du fonds.

#### Frais d'administration\*\*

##### Pocket Private Client Portfolio

- Les frais d'administration s'élèvent à 0,25% de la valeur de la police d'assurance. Les frais seront déduits du fonds chaque trimestre calendrier. Les frais d'administration sont soumis à un minimum selon le nombre d'actifs dans la police, comme suit :

Nombre d'actifs	Frais d'administration trimestriels**		
	Euro	GBP	USD
1 ou moins	26,25	18,50	34,00
2	52,50	37,00	68,00
3	78,75	55,50	102,00
4	105,00	74,00	136,00
5 ou plus	131,25	92,50	170,00

##### Private Client Portfolio

- Les frais d'administration s'élèvent à 0,30% de la valeur de la police d'assurance. Les frais seront déduits du fonds chaque trimestre calendrier. Les frais d'administration sont soumis à un minimum selon le nombre d'actifs dans la police, comme suit :

Nombre d'actifs	Frais d'administration trimestriels**		
	Euro	GBP	USD
1 ou moins	26,25	18,50	34,00
2	52,50	37,00	68,00
3	78,75	55,50	102,00
4	105,00	74,00	136,00
5 ou plus	131,25	92,50	170,00

Notez que les titres détenus dans la gamme de fonds internes d'Irish Life International ne sont pas pris en compte pour le calcul de ces frais. Si la Compagnie a contracté un Compte de Placement, ou une disposition similaire, pour le Fonds, les Frais d'administration trimestriels seront basés sur cette application pour 5 actifs, voire plus.

Ces montants seront revus à la hausse tous les ans selon l'indice des prix à la consommation d'Irlande ainsi que selon la fluctuation des taux de change de la monnaie par rapport à l'Euro

\*\* Remarque: Les charges mentionnées ci-dessus seront d'application jusqu'à la fin 2008 et augmenteront selon l'indice des prix à la consommation d'Irlande. Toutes les informations se trouvent dans les Conditions d'Assurance.

### Frais de gestion

Des frais de gestion annuels de 1,0% de la valeur des unités par rapport à chaque prime seront déduits. Les frais seront déduits du fonds chaque trimestre calendrier.

### Frais de Couverture Vie Optionnelle (le cas échéant)

Il n'y a pas de frais d'Indemnité en cas de décès standard de 101% de la valeur d'encaissement, cependant si la Couverture Vie Optionnelle est ajoutée à la Police, des frais seront calculés mensuellement sur le montant de la Couverture Vie Optionnelle, l'âge, le sexe, le statut de fumeur et la résidence de la tête assurée.

La Couverture Vie Optionnelle est soumise à l'acceptation de la souscription. Voir la section «Frais de Couverture Vie Optionnelle».

### Frais de sortie

Les frais de sortie applicables à votre police dépendent de l'option Frais annuels de gestion choisie au moment de la souscription de la police. (Voir la section «Frais de gestion appliqués directement au contrat» pour de plus amples informations).

#### Pocket Private Client Portfolio

##### Encaissement Total

Si la police est entièrement encaissée au cours des 8 années du placement de la prime, des frais d'encaissement anticipé s'appliqueront. Ces frais représentent 8,8% de la prime la première année, diminuant tous les ans de 1,1% à 0% à partir de la 9ème année.

#### Private Client Portfolio

##### Encaissement Total

Si la police est entièrement encaissée au cours des 8 années du placement de la prime, des frais d'encaissement anticipé s'appliqueront. Ces frais représentent 8,4% de la prime la première année, diminuant tous les ans de 1,05% à 0% à partir de la 9ème année.

### Frais d'encaissement

#### Frais d'encaissement anticipé

L'encaissement des unités peut être exposé à des "Frais d'encaissement anticipé". Les Frais d'encaissement anticipé dépendront de l'option d'imputation des frais.

Si une option de frais de gestion annuels sur 8 ans s'applique à des Unités attribuées en rapport avec une Prime, tout encaissement desdites Unités dans les huit ans suivant l'attribution donnera lieu à des Frais d'encaissement anticipé. Le montant de ces frais sera indiqué dans l'Annexe.

Veillez vous reporter aux sections «Frais de sortie» et «Encaissement partiel».

### Frais liés au transfert de fonds (Frais de transaction)

Des frais de €35 s'appliquent par transaction d'achat ou de vente (hormis les fonds internes propres à Irish Life International).

Ces frais peuvent augmenter au fil du temps pour refléter l'augmentation des dépenses de la Compagnie. Ils seront toutefois abandonnés pour les achats et ventes d'unités dans des fonds internes propres d'Irish Life International. En outre, tous les frais bancaires, de courtage, de garde, de règlement, de livraison, les taxes, droits et autres frais extérieurs exposés lors d'un achat ou d'une vente seront supportés par le Fonds.

Tous les frais extérieurs exposés lors des transactions, tels que frais de livraison, frais bancaires, frais de règlement, commissions de courtage, droits de timbre et frais de garde seront facturés directement à votre fonds.

Irish Life International peut fournir, sur demande, des détails sur le niveau de ces frais.

Frais de Couverture  
Vie Optionnelle

Coût mensuel de la Couverture Vie €100.000 pour les non fumeurs résidant en Europe:-

Age du client	Masculin	Féminin	NON FUMEUR
30	€3,68	€2,40	
35	€4,59	€3,62	
40	€7,58	€5,76	
45	€13,84	€9,40	
50	€25,32	€15,54	
55	€45,09	€25,80	
60	€77,95	€42,86	
65	€131,45	€71,13	
70	€217,25	€117,80	

Coût mensuel de la Couverture Vie €100.000 pour les fumeurs résidant en Europe:-

Age du client	Masculin	Féminin	FUMEUR
30	€6,16	€4,01	
35	€7,70	€6,06	
40	€12,69	€9,64	
45	€23,17	€15,73	
50	€42,40	€26,02	
55	€75,50	€43,20	
60	€130,54	€71,78	
65	€220,13	€119,13	
70	€363,83	€197,28	

Couverture Vie Optionnelle disponible en pourcentage du montant d'investissement initial.

Age	Belgium
18 - 54	400%
55 - 59	300%
60 - 64	200%
65 - 69	100%
70 - 74	50%

- Les taux ci-dessus concernent la Couverture Vie Optionnelle qui est liée à un placement dans une Private Client Portfolio d'Irish Life International dont les conditions générales sont définies dans les brochures concernées. Les taux cités font partie des conditions générales de la Couverture Vie dans le cas d'une souscription.
- La Couverture Vie Optionnelle vous permet de couvrir jusqu'à 400% du montant d'investissement initial ou de la valeur de votre fonds.
- Le coût d'une Couverture Vie Optionnelle dépend de votre lieu, résidence, âge, sexe, du fait que vous fumiez ou non et de divers autres facteurs incluant votre état de santé.
- Si la police assure deux têtes avec une Couverture Vie Optionnelle, il est possible de la payer au décès de la première tête assurée ou de la poursuivre si une personne décède jusqu'à ce que la seconde tête assurée l'encaisse ou décède. Il n'est pas possible d'assurer plus de 2 têtes dans le cadre de la Couverture Vie Optionnelle.
- Les assurance-vie sur plusieurs têtes comportent des restrictions différentes, pour les connaître veuillez vous adresser à Irish Life International.

Frais divers

Les évaluations sont fournies tous les trimestres sur notre site Internet, cependant si vous avez besoin d'une copie papier, cela est possible moyennant des frais supplémentaires de €26,25 par évaluation.

Tous les gestionnaires de fonds prélèvent certains frais au sein de leurs fonds. Ces frais se reflètent dans leur cours et il n'y a pas de frais explicites liés à votre police. Irish Life International s'efforcera de négocier des frais réduits avec tous les gestionnaires de fonds. L'avantage de telles économies sera crédité à votre fonds. Si vous avez choisi de nommer un conseiller en placement attiré, vous pouvez donner l'ordre à Irish Life International de payer des honoraires de votre police.

<b>Souscription</b>	Les souscriptions peuvent être soumises à tout moment.
<b>Durée</b>	<p>Les placements dans la Private Client Portfolio ne sont subordonnés à aucune contrainte de temps. La police est une police d'assurance vie entière et reste en vigueur jusqu'au décès de la tête assurée. La police peut assurer plusieurs têtes, auquel cas elle restera en vigueur jusqu'au décès de la dernière tête assurée.</p> <p>Vous pouvez accéder à tout moment à tout ou partie de votre capital, bien que des frais d'encaissement anticipé puissent s'appliquer au cours des premières années de votre placement.</p>
<b>Valeur d'inventaire</b>	<p>Les actifs du fonds sont évalués quatre fois par an. Les évaluations tiendront compte des espèces non placées, des produits de placement à recevoir et des frais cumulés. Le prix des unités se calcule en divisant l'évaluation du Fonds par le nombre d'unités attribuées au Fonds à ce moment.</p> <p>Outre les évaluations trimestrielles, le titulaire de la police peut demander d'autres évaluations moyennant des frais supplémentaires, équivalant aux Frais d'administration trimestriels.</p>
<b>Prime</b>	<p>Prime unique avec options d'investissements supplémentaires.</p> <p>La police peut être libellée en Euro, Sterling et Dollar américain. L'investissement minimum initial pour la Private Client Portfolio est de €50.000* et des investissements supplémentaires de €7.000 peuvent être consentis à tout moment. La valeur minimale de la police s'élève à €7.000.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>En vigueur depuis le 1/1/2006, Irish Life International déduira une taxe d'assurance belge de 1,1% de la prime et attribuera la somme restante au fonds de la police d'assurance, (une taxe d'assurance belge de 4,4% s'applique aux Sociétés).</p> <p>La police sera exonérée d'impôts en Irlande pendant toute sa durée (à l'exception de certains impôts retenus à la source). En outre, les modifications des fonds de placement qui sous-tendent la police ne constitueront pas des événements imposables pour autant qu'elles n'impliquent pas de paiements effectués à partir de la police.</p> <p>L'assujettissement à l'impôt au décès de la tête assurée dépendra d'une série de facteurs, dont le lien de parenté entre le titulaire la police et la tête assurée. Si le titulaire de la police est la tête assurée, le produit de la police fera en principe partie de sa succession imposable. Il n'y a aucun assujettissement à l'impôt au transfert de fonds si cela a lieu dans le cadre du produit.</p> <p>Il est entendu que ce produit bénéficiera du même régime fiscal que les produits de la Branche 23 en Belgique.</p> <p>Nous invitons les investisseurs à consulter leurs conseillers professionnels sur leur situation personnelle étant donné qu'Irish Life International ne prodigue pas de conseil fiscal.</p>

\* La prime minimum pour PCP est de €50.000 standard. A son gré, ILI peut accepter des propositions d'un montant inférieur. Ceci n'influencera pas les frais administratifs, tandis que le pourcentage des frais initiaux dépassera 2,50%.

## Encaissement partiel

La Police peut à tout moment être partiellement encaissée pour autant que la Valeur résiduelle de la Police après «l'Encaissement partiel» ne soit pas inférieure à la Valeur Minimale de la Police\* et que la Valeur des Unités encaissées ne soit pas inférieure à l'Encaissement Partiel Minimum de €2.800.

L'Encaissement Partiel ne sera toutefois autorisé que si, suite à l'Encaissement Partiel, des disponibilités suffisantes sont maintenues dans le Fonds. Si les disponibilités sont insuffisantes, le Titulaire de la Police ou, le cas échéant, le Conseiller en Placement sera tenu d'informer la Compagnie des placements à vendre pour faire face à l'Encaissement Partiel.

Si le Fonds est placé dans des actifs non liquides, la Compagnie se réserve le droit de postposer l'Encaissement Partiel, en tout ou partie, jusqu'au moment où elle sera en mesure de réaliser ces actifs.

Différents frais d'encaissement anticipé s'appliquent aux encaissements partiels. Ils dépendent de l'option d'imputation des frais choisie pour les Unités encaissées.

L'encaissement partiel d'unités attribuées en rapport avec une prime à laquelle s'appliquent des frais de gestion annuels sur 8 ans donnera lieu à des frais d'encaissement anticipé si :

- ces Unités ont été attribuées en rapport avec une prime versée dans les huit années précédant l'encaissement
- après l'encaissement, la valeur résiduelle des unités en rapport avec cette prime est inférieure au pourcentage de cette prime tel qu'exposé ci-dessous :

Nombre d'années depuis l'attribution d'unités	Valeur minimum du fonds en pourcentage de la prime encaissée
1-5	25%
6	20%
7	15%
8	10%

Si des frais d'encaissement anticipé sont portés en compte, ils seront calculés au prorata des frais totaux d'encaissement anticipé pour cette prime. La proportion en rapport avec cette prime est égale à :

- i) la différence entre la valeur minimale des unités (selon le tableau ci-dessus) et la valeur des unités suite à l'encaissement partiel divisée par
- ii) la valeur minimale des unités.

Des Unités à la valeur de l'Encaissement Partiel seront annulées suivant la réception d'une notification écrite par la Compagnie. Les éventuels Frais d'encaissement anticipé seront déduits du Fonds restant. Si des Primes Supplémentaires ont été versées à une Police, les Unités concernant la Prime Initiale seront annulées en premier lieu, suivies de celles concernant chaque Prime Supplémentaire, dans l'ordre de paiement de ces dernières.

\* La «Valeur Minimale de la Police» correspond à la Valeur Minimale des Unités autorisée, liée à une police. La valeur minimale de la police s'élève à €7.000.

## Encaissement total

La Police peut à tout moment être totalement encaissée. La valeur d'encaissement payable est basée sur l'évaluation du fonds après réalisation de tous les actifs du fonds. La valeur d'encaissement est due suivant réception par la Compagnie d'un formulaire «Demande d'Encaissement Total ou Partiel» valable, de l'Annexe et de tous les Avenants (encaissements totaux uniquement) ainsi que du titre de propriété, déduction faite des éventuels Frais d'encaissement anticipé.

Les Frais d'encaissement anticipé dépendront de l'option d'imputation des Private Client Portfolio choisie. Ces frais sont exposés dans la section «Frais».

Si le Fonds est placé dans des actifs non liquides, la Compagnie se réserve le droit de postposer l'encaissement, en tout ou partie, jusqu'au moment où elle sera en mesure de réaliser ces actifs.

La Compagnie n'est pas tenue de trouver un acheteur pour les placements du Fonds et, aux fins de la présente section, si des difficultés se posent dans la vente des placements du Fonds, elle peut choisir, en lieu et place, de transférer les placements au Titulaire de la Police, déduction faite des éventuels Frais d'encaissement anticipé ainsi que des autres frais extérieurs, taxes, droits et frais encourus par la Compagnie pour un tel transfert et, dans ce cadre, d'annuler le nombre d'Unités restantes liées à la Police.

L'encaissement en vertu de la présente Clause fait cesser les effets de la Police.

## Transferts de Fonds

Les Transferts de Fonds peuvent être réalisés pendant toute la durée de la Police. Chaque transfert de fonds est considéré comme deux transactions distinctes, à savoir un achat et une vente.

Veuillez vous reporter à la section «Frais liés au transfert de fonds» pour plus d'informations sur les conditions des transferts de fonds.

## Information

Au terme de chaque trimestre, Irish Life International produira un rapport d'évaluation formelle détaillant la valeur et le nombre de titres détenus au sein de votre police. Nous fournissons également une analyse de l'actif ventilé dans votre portefeuille ainsi que de toutes les opérations touchant les actifs sous-jacents auxquels votre Private Client Portfolio est liée.

Les évaluations sont fournies tous les trimestres sur notre site Internet, cependant si vous avez besoin d'une copie papier, cela est possible moyennant des frais supplémentaires par évaluation. Des rapports d'évaluation peuvent être produits moyennant paiement de frais supplémentaires.

Veuillez consulter notre site Internet pour plus d'informations concernant les fonds internes propres à Irish Life International:

[www.irishlifeinternational.com](http://www.irishlifeinternational.com)

Toute information est correcte à compter de janvier 2008 mais reste sujette à des modifications.

Il incombe aux Intermédiaires de s'assurer que le présent document n'est utilisé ou distribué qu'en stricte conformité avec les lois et règlements en vigueur dans les régions où ils exercent leurs activités. Irish Life International ne destine pas le présent document à la publicité, à l'offre ou au démarchage d'activités en tout lieu où une telle publicité ou un tel démarchage seraient réputés illégaux.

Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie pour l'avenir. Le marché et les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur en capital des investissements et vous risquez de ne pas récupérer le montant initial investi.

Irish Life International est régie par l'Autorité des services financiers irlandais.

Afin d'améliorer la qualité de nos services, veuillez noter que certains de vos appels peuvent être enregistrés ou contrôlés

